

Abidjan, le 29 NOV 2017

N° 3565 /MENETFP/DRH/Coord/es

Le Ministre

à

Mesdames et Messieurs :

- l'IGEN Coordinateur Général
- les Directeurs centraux
- les Chefs de Services Rattachés
- les Directeurs régionaux et Départementaux de l'Education Nationale

**Objet :** Information CODIPOST

Je porte à la connaissance de l'ensemble des agents du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP), qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la fiche d'identification CODIPOST sera exigée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) pour l'établissement de tous les actes administratifs.

Cette disposition s'applique également aux actes délivrés par les structures déconcentrées : DREN, DDEN, IEP, CAFOP, CIO, APFC.

Cette fiche d'identification CODIPOST, qui porte désormais la signature des responsables des Structures de rattachement, doit faire office d'Attestation de présence au poste.

Je vous invite donc, à prendre toutes les dispositions utiles en vue d'instruire tous les Responsables de structures placés sous votre autorité pour que chacun, en ce qui le concerne, se conforme à ces nouvelles instructions.

P/ Le Ministre et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

